



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 04, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement est également présente.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 26 décembre 2018 (numéro 1421-2018), la population de Rivière-Rouge est de 4425 et celle de La Macaza est de 1108.

Par conséquent, pour l'année 2019, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,57 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 04.

001/15-01-19-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

- B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- C AVIS DE MOTION**
- D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
- F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2018
 - 2. Fin d'emploi de trois (3) pompiers
 - 3. Prolongation du contrat d'emploi du directeur adjoint du Service de sécurité incendie
- G SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 1. Appropriation du fonds de roulement – Achat de boyaux d'alimentation et d'attaque
 - 2. Appropriation du fonds de roulement – Achat de radios portatives
- H TRAVAUX PUBLICS**
- I LOISIRS ET CULTURE**
 - 1. Versement de subventions à des organismes pour 2019
- J DIVERS**

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/15-01-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 décembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

003/15-01-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 décembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil d'agglomération du 11 décembre soit adopté tel que préparé M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

004/15-01-19-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

005/15-01-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

006/15-01-19-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2018, totalisant 23 738,86 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

007/15-01-19-A

FIN D'EMPLOI DE TROIS (3) POMPIERS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De rompre le lien d'emploi des pompiers à temps partiel dont les numéros d'employés sont les suivants et à compter des dates suivantes :

Pour le secteur L'Annonciation – Marchand

- 221533, en date du 7 janvier 2019;
- 221546, en date du 7 janvier 2019;
- 221550, en date du 15 janvier 2019.

ADOPTÉE

008/15-01-19-A

PROLONGATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 062/04-09-18-A, adoptée lors de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a affecté un montant de 6 700 \$ en vue d'un mandat de soutien au Service de sécurité incendie, notamment dans le cadre de la réalisation du mandat de la création d'une Régie intermunicipale de sécurité incendie, ledit montant devant être pris à même le surplus non affecté de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 078/06-11-18-A, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, le conseil d'agglomération a autorisé l'embauche de M. David Lavigne à titre de directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge pour la période du 11 septembre 2018 au 31 décembre 2018;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat d'emploi de M. David Lavigne à titre de directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

D'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

009/15-01-19-A

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BOYAUX D'ALIMENTATION ET D'ATTAQUE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de boyaux d'alimentation et d'attaque auprès de la compagnie « L'Arsenal » au montant total de 11 500 \$ plus les taxes applicables (montant net de 12 073,56 \$).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

Que le directeur du Service de Sécurité incendie, M. Martin Cossette, soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

010/15-01-19-A

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE RADIOS PORTATIVES

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de cinq (5) radios portatives auprès de la compagnie « Mobilonde » au montant total de 4 564,50 \$ plus les taxes applicables (montant net de 4 792,15 \$).

Que le directeur du Service de Sécurité incendie, M. Martin Cossette, soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

011/15-01-19-A

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2019

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif suivants, le tout conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés au budget 2019 de l'Agglomération et totalisant 11 000 \$:

- au Carrefour Jeunesse Desjardins : 6 000 \$;
- au Carrefour Jeunesse Desjardins : 1 000 \$ si requis pour une activité « danse »;
- au Comité culturel de Rivière-Rouge : 4 000 \$.

Que le versement de ces montants soit effectué en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2019, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs et de la culture ou du directeur général de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

012/15-01-19-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 16.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire